

No. 13.

(Copie.)

CHATEAU ST. LOUIS,

Québec, 16 janvier 1830.

MONSIEUR,

J'ai ordre de son Excellence sir James Kempt d'accuser la réception de votre lettre du 13 du courant, au sujet de la commission que le gouvernement de Sa Majesté a ordonné d'ouvrir dans la province, pour s'enquérir sur les plaintes portées contre la pratique de la Cour de Vice-Amirauté, et rapportant quelques circonstances qui vous induisent à exprimer le désir que Son Excellence représentât au Secrétaire d'Etat pour les Colonies, la convenance de soumettre le sujet à la considération des lords-commissaires de l'amirauté.

Son Excellence pense qu'il n'ait guère besoin, en répondant à cette communication, de vous assurer du désir qu'elle a de donner une pleine considération à aucune représentation, que vous jugeriez à propos de faire à l'égard du sujet de l'enquête qui a été ordonnée, mais elle m'enjoint de vous informer que les instructions qu'elle a reçues du Secrétaire d'Etat sont d'une telle nature, qu'elle ne se sent pas en liberté d'en référer de nouveau au gouvernement de Sa Majesté sur le sujet. Toute l'affaire, telle que l'exposent les mémoires des marchands avec vos réponses, a été dans le temps soumise à la considération du gouvernement de Sa Majesté, et le Secrétaire d'Etat en ordonnant une enquête dans ce pays, dit qu'il sentait pleinement les difficultés qu'il y aurait à faire le choix des personnes qui devront composer la commission, mais qu'il faut que cette difficulté soit surmontée, autant que le permet la nature de l'affaire.

C'est pourquoi il ne reste à Son Excellence qu'à mettre à effet les instructions qu'elle a reçues, et comme vous avez déjà été informé des objets particuliers sur lesquels l'enquête doit se diriger, et qu'une copie du projet de la commission qui sera émanée en cette occasion vous a été fournie, tout ce qu'il y a à ajouter, c'est que l'intention de Son Excellence est de nommer les commissaires aussitôt que les circonstances lui permettront de le faire.

J'ai l'honneur d'être, &c. &c.

(Signé,) C. YORKE,
Secrétaire.

L'honorable M. le juge Kerr.

Pour copie conforme.

H. Craig, Secrétaire.

No. 14.

CHATEAU ST. LOUIS,

Québec, 18 Mai 1830.

MONSIEUR,

J'ai ordre de Son Excellence Sir James Kempt de vous demander si c'est votre intention de continuer à recevoir des honoraires comme Juge de la Cour de Vice-